

Les gardiens de la forêt

Texte et photos Samuel Nnah Ndobe*



Samuel Nnah Ndobe

L'Afrique centrale abrite la forêt du bassin du Congo, également appelée le cœur vert de l'Afrique, la deuxième plus grande forêt tropicale intacte au monde après la forêt amazonienne. L'Afrique centrale est connue pour la diversité et la richesse de ses espèces de faune et de flore dans les différents paysages. La région est également connue pour un groupe unique de peuples autochtones des forêts (PAF) qui y vivent depuis plus longtemps que toute autre tribu ou race humaine.

Ce groupe, souvent appelé « Pygmées » (un terme qui peut toutefois avoir des connotations péjoratives), comprend les Baka, les Bagyeli, les Bakola, les Bedzang, les Bayaka, les Mbendjele, les Bambuti, les Batwa et les Babongo, présents dans des pays comme le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine (RCA), la Guinée équatoriale, le Gabon, la République démocratique du Congo (RDC), la République du Congo et le Rwanda. On ne dispose pas de données désagrégées issues du recensement sur le nombre de PAF dans les pays d'Afrique centrale. Olivero et al (2016)¹ estiment la population potentielle des PAF à 920 000 personnes. Les PAF sont fortement attachés à la forêt pour leurs moyens de subsistance, principalement la chasse, la cueillette et la pêche en eau douce. Toute leur culture et leur mode de vie sont liés à la forêt. La forêt est tout pour eux ; elle leur fournit aliments et collations, médicaments et soins, un abri, un lieu de prière et de loisirs. Pour les PAF, la forêt équivaut à la fois à un supermarché, une pharmacie/un hôpital, une église/une mosquée ou un terrain de jeu pour un citoyen du monde moderne, mais avec des relations bien plus profondes. C'est

* Samuel Nnah Ndobe est un consultant indépendant qui apporte son soutien aux peuples autochtones, aux communautés locales et aux organisations de la société civile dans le bassin du Congo.

Carte des ressources dessinée par les Batwa à Lokuku, province de l'Équateur, RDC, mars 2017. La carte des ressources est un outil participatif qui permet d'améliorer la participation et l'appropriation communautaires des processus relatifs à la vie des peuples autochtones des forêts et à leurs moyens de subsistance. La carte des ressources permet aux communautés d'illustrer ce qu'elles font et où elles mènent leurs activités dans la forêt. Elles dessinent d'abord ces cartes sur le terrain, en montrant les rivières, les sentiers/routes et les collines et en utilisant des symboles pour indiquer les types de forêts et les activités qu'elles y mènent. Avec l'aide de GPS de haute technologie, leurs cartes d'utilisation des terres sont intégrées aux cartes gouvernementales classiques et indiquent clairement les chevauchements entre les zones d'utilisation traditionnelle des communautés et les affectations gouvernementales. La carte qui en résulte facilite les dialogues et les négociations avec les gouvernements et leurs partenaires.



Ceux qui ont préservé la forêt ne voient pas leurs droits reconnus sur la terre, alors que c'est le contraire pour ceux qui la détruisent.

un peuple très spirituel, qui communique avec le Grand Esprit, appelé « Komba » par les Baka, qui appellent l'Esprit de la forêt « Enjengui ». Leur mode de vie est intimement lié et synchronisé avec les autres êtres de la forêt, y compris les grands et petits animaux, les poissons, les insectes, toutes sortes de plantes et de champignons, ainsi que les rivières et les collines. Ils savent depuis toujours où et quand chasser, pêcher ou cueillir et quelles zones sont réservées comme lieux de culte ou sites sacrés, servant également à la régénération de ce qu'ils utilisent. Jerome Lewis³, dans le cadre de son travail avec les Bayaka, confirme que les PAF suivent des règles strictes de chasse et de cueillette. Plus important encore, ils respectent les traditions de la forêt et sont en harmonie avec elles. Ainsi, la forêt est restée intacte et stable là où vivent les peuples autochtones des forêts.

EXPULSÉS Malgré cette richesse de connaissances et de sagesse forestière, les PAF ont été dénigrés, expulsés de la forêt et mis à l'écart des processus de décision concernant la forêt depuis l'ère coloniale et ses brutalités. Dans la plupart des pays, ils ont été chassés de la forêt pour s'installer le long des routes, provoquant de nouvelles formes de conflits avec les agriculteurs bantous voisins. Il est tragique, mais vrai, que les premiers habitants des forêts d'Afrique centrale sont pour la plupart sans terre. Leur terre ancestrale, la forêt, est prise et convertie à d'autres fins, tandis que la propriété de leurs établissements en bord de route est revendiquée par les Bantous. Les Bantous ont « ajouté de la valeur » à la terre en plantant des cultures visibles, alors que les activités des PAF - la chasse, la cueillette et la pêche - ne laissent aucune trace et ne sont donc pas reconnues.

Lokuku, province de l'Équateur, RDC, mars 2017. Les Batwa montrent la carte d'utilisation de la forêt qu'ils ont dessinée à leur communauté.



Pas de « valeur ajoutée » ou de conversion des forêts intactes, pas de reconnaissance des droits sur la forêt. Ceci est paradoxal, car ceux qui ont préservé la forêt ne voient pas leurs droits reconnus sur la terre, alors que c'est le contraire pour ceux qui la détruisent. En gardant la forêt intacte, les PAF contribuent à protéger la grande toile de la vie et des services écosystémiques qui sont d'une grande importance pour l'Afrique et pour le monde : la préservation d'importantes plantes médicinales, de l'air pur et la stabilisation du climat par le stockage du dioxyde de carbone, la fourniture d'eau douce et propre, la génération de pluie et la préservation du flux des gigantesques rivières du bassin du Congo. Dans le monde actuel dominé par le capital, même lorsque ces fonctions de la forêt sont commercialisées, les PAF ne perçoivent souvent aucun bénéfice, pas même la reconnaissance de leur gestion de la forêt.

Leur statut particulier de peuples autochtones ou de premiers habitants de la terre n'est pas pris en compte dans les politiques, les lois et les réglementations⁴. Leurs droits traditionnels et coutumiers sur la forêt ne sont pas reconnus, car les lois nationales ont découpé les forêts en aires protégées pour les espèces phares, ou en concessions d'exploitation forestière pour la production commerciale de bois. Les forêts continuent d'être converties en agro-industries et plantations de monoculture et utilisées pour l'exploitation minière.

CATÉGORIES Dans ces nouveaux processus d'utilisation de la forêt, les PAF sont mal traités. Les peuples autochtones sont désormais classés en catégories. Certains vivent dans une sorte d'isolement volontaire, demeurant dans la forêt pendant des mois ; ils en sortent pour une courte période, puis y retournent. D'autres vivent de manière plus dualiste - ils font des allers-retours entre la forêt et les bords de la route. Enfin, il existe une troisième catégorie, celle des personnes plus ou moins « modernisées », qui vivent dans les centres urbains. Le dénominateur commun de ces trois catégories est la marginalisation et la discrimination ; elles n'ont pas d'identité. Les bénéfices de la forêt ne vont presque jamais aux PAF. Cette marginalisation récurrente a souvent affecté leur estime de soi, les privant ainsi de toute voix.

Les instruments juridiques internationaux tels que la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail relative aux peuples indigènes et tribaux protègent fortement les droits des PAF. En Afrique centrale, certains gouvernements déploient des efforts pour examiner la question des droits des PAF, même si ces efforts n'existent que sur le papier. La République centrafricaine a ratifié la convention 169 de l'OIT et la plupart des pays a signé la DNUDPA. La République du Congo est le premier pays à avoir adopté un cadre législatif national pour protéger les droits des peuples autochtones, conformément à la DNUDPA. La RDC a emboîté le pas avec une loi fondamentale protégeant les droits des peuples autochtones « pygmées », qui est déjà à un stade avancé d'adoption par l'Assemblée nationale du pays. Au Cameroun,

Le mode de vie des PAF est intimement lié et synchronisé avec les autres êtres de la forêt.

les questions relatives au statut des peuples autochtones ont incité le ministère des Relations extérieures à mener une étude en 2009 pour identifier et caractériser les peuples autochtones et leurs problèmes. L'étude, qui a été achevée en 2011, propose que les groupes à considérer comme autochtones comprennent les pasteurs Mbororo et les chasseurs-cueilleurs (Pygmées)⁵. Le Cameroun célèbre officiellement chaque année la Journée internationale des peuples autochtones du monde et le gouvernement fait participer les communautés aux événements de célébration. Tout ceci est plutôt superficiel, car dans la pratique, les gouvernements ne font pas suffisamment respecter la protection des PAF.

CONFLITS Les vastes connaissances des PAF du bassin du Congo ont été négligées, car leur mode de vie et leur culture sont considérés comme indignes par le système actuel axé sur l'extraction des ressources et le capital. À l'avenir, alors que la dégradation du climat et l'épuisement des ressources réduisent

En gardant la forêt intacte, les PAF contribuent à protéger la grande toile de la vie et des services écosystémiques qui sont d'une grande importance pour l'Afrique et pour le monde.

les perspectives de prospérité, ce rejet des pratiques durables hantera nos descendants. Des conflits récurrents opposent les PAF aux différents utilisateurs de la forêt. Les tensions sont connues entre les PAF et les Bantous et éleveurs voisins, ce qui entraîne des conflits ethniques violents⁶. C'est le cas dans les provinces du Kasai et du Tanganyika en RDC, où le peuple Batwa et l'ethnie Luba ont connu des conflits armés pour des droits fonciers. Les populations autochtones ont été déplacées ou réinstallées avec peu ou pas de compensation. C'est également le cas dans un autre scénario typique où la forêt dont dépendent les PAF est convertie en plantations de palmiers à huile ou d'hévéas, pour de grands projets de développement d'infrastructures, tels que le pipeline Tchad-Cameroun et le port en eau profonde au Cameroun, ou pour des parcs agricoles en RDC.

Reconnaître légalement les droits des PAF été possible dans d'autres parties du monde, notamment dans le cas des réserves autochtones en Amazonie.

Les conflits entre les PAF et les gestionnaires d'aires protégées sont parmi les plus fréquents et les mieux documentés. Il peut paraître surprenant que ceux qui sont censés protéger la forêt, pour ou avec les PAF, soient apparemment leurs pires ennemis. Voici quelques cas notoires de conflits entre les PAF et les gestionnaires d'aires protégées.

- Les PAF dans le Parc national de Kahuzi Biega. Ce parc a été créé pendant la période coloniale et a été agrandi deux fois. Il se trouve dans une région où la densité de population est élevée et où la pression foncière est énorme. Les populations autochtones Batwa, qui ont été expulsées de leurs terres à la suite des expansions sans être réinstallées, se retrouvent sans terre et sont en conflit avec les agriculteurs bantous voisins. Incapables de supporter la privation de terres, certaines communautés Batwa ont dû retourner sur leurs

terres ancestrales en 2018 après l'échec des négociations. Certaines organisations locales et internationales ont facilité le dialogue entre l'Institut congolais de conservation de la nature (ICCN), chargé de la gestion des aires protégées, et les représentants des Batwa. Les négociations ont permis d'explorer des options de cogestion selon lesquelles les Batwa sont réinstallés à l'extérieur ou à l'intérieur du parc et participent activement à la conservation du parc, leurs terres ancestrales⁷. Les conflits ont été violents et ont entraîné la perte de vies humaines tant chez les Batwa que chez les écogardes du parc.

- D'autres cas ont trait à de graves allégations concernant des écogardes/rangers du gouvernement, qui reçoivent un soutien technique d'une organisation internationale, et qui sont impliqués dans une violation délibérée des droits des PAF à l'intérieur et autour des aires protégées au Cameroun, en RCA, en RDC et en République du Congo. Ce cas a été examiné par un groupe d'experts indépendants de haut niveau. Les résultats ont montré une très grave atteinte aux droits des peuples autochtones⁸.

Le problème réside dans des politiques et des pratiques qui aboutissent à la violation des droits des peuples autochtones, notamment par les institutions censées les protéger, et à l'imposition de solutions qui ne sont pas appropriées culturellement ni conçues en tenant compte de leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC). En conséquence, la plupart des PAF vivent dans la misère, la pauvreté et la quasi-dépendance vis-à-vis des Bantous voisins, ce qui entraîne une perte de dignité, d'estime de soi et de voix au chapitre. Enfin, dans de rares cas et par désespoir, ils rejoignent les rangs des braconniers commerciaux.

OPPORTUNITÉS De grandes opportunités existent d'inverser les tendances en reconnaissant légalement les droits des PAF sur leurs terres coutumières et ancestrales et en les aidant à retisser ces liens spirituels ancestraux avec la forêt et à vivre en harmonie avec elle. Cela a été possible dans d'autres parties du monde, notamment dans le cas des réserves autochtones en Amazonie.



Dialogue avec la communauté Baka au centre d'apprentissage OKANI, Ntam, Cameroun, illustrant la disposition traditionnelle des sièges pour assurer l'équité pendant le dialogue. Novembre 2020.

Plusieurs mesures pourraient être prises à cet effet, notamment :

- Faciliter des dialogues constructifs entre les PAF, notamment les anciens et les gardiens des connaissances ancestrales, en les sensibilisant aux souffrances d'une forêt en déclin rapide et en faisant appel à leur motivation pour rétablir sa force séculaire.
- Sur la base de ce qui précède, faciliter des dialogues constructifs entre, d'une part, les véritables représentants des PAF, y compris les anciens ou Kobos, gardiens de la sagesse ancestrale, et, d'autre part, les gouvernements et leurs alliés dans la gestion des aires protégées et le « développement ».
- Veiller à ce que les processus de réforme juridique et la législation en faveur des PAF soient adoptés et mis en œuvre, en tenant compte de leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC) et de leurs systèmes traditionnels de gouvernance écologique.
- Utiliser les processus mondiaux et bilatéraux émergents tels que la REDD+ et l'APV FLEGT pour améliorer et renforcer la reconnaissance des droits des PAF sur la forêt, qui est leur terre ancestrale.
- Les gouvernements et les organismes de conservation de la nature doivent protéger les cultures, les connaissances et la sagesse des PAF, tout en reconnaissant leur expertise en matière de conservation.

La mise en œuvre de ces actions contribue à la protection des écosystèmes forestiers indispensables à la vie, dans lesquels les PAF peuvent jouer un rôle important. Les intérêts nationaux des pays où ils vivent s'en trouveraient servis et la communauté mondiale, qui a besoin de solutions pour préserver la santé et la sécurité de la planète, en tirerait un grand profit.

- 1 Olivero J, Fa JE, Farfán MA, Lewis J, Hewlett B, Breuer T, et al. (2016) Distribution and Numbers of Pygmies in Central African Forests. *PLoS ONE* 11(1): e0144499. doi:10.1371/journal.pone.0144499
- 2 Ndobe, S.N. & Halleson, N.D. (2012). Why a stand-alone indigenous peoples policy within the African Development Bank's Integrated Safeguards System. An Assessment by the CSO Coalition on the AfDB. Indigenous People of Africa Co-ordinating Committee. Disponible en ligne à : <http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2012/11/why-standalone-ip-policy-afdb-s-iss.pdf>
- 3 <https://africanelephantjournal.com/how-sustainable-development-ravaged-the-congo-basin/>
- 4 Ndobe, S.N. (2013). Experiences of Indigenous Peoples in Africa with Safeguard Policies: Examples from Cameroon and the Congo Basin. FPP E-Newsletter Special. Disponible en ligne à : <http://www.forestpeoples.org/en/topics/african-development-bank-afdb/news/2013/04/experiences-indigenous-peoples-africa-safeguard-po> <http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2012/11/why-standalone-ip-policy-afdb-s-iss.pdf>
- 5 Voir www.iwgia.org/regions/africa/cameroon/855-update-2011-cameroon
- 6 <https://www.rescue.org/sites/default/files/document/1854/conflicts-spotlight-tanganyikavs.pdf>
- 7 <https://www.forestpeoples.org/en/lands-forests-territories-rights-based-conservation/news-article/2020/update-batwa-communities-and>
- 8 <https://www.survivalinternational.org/news/12500>